



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil
Du 30 novembre au 05 décembre 2020
Monsieur Emile FORT
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du 30 novembre au 05 décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur Emile FORT, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur Emile FORT, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil *du 30 novembre au 05 décembre 2020*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

06 NOV 2020

R. Ménard

Robert MÉNARD

